

ailleurs, en liquidant les quelque 70 millions de dollars prélevés sur le fonds des réserves de blé, le gouvernement canadien économise ce montant.

Je suis jusqu'à un certain point d'accord avec le rappel de la loi sur les réserves de blé, mais je crois que si l'argent doit servir au paiement de subventions, il pourrait servir à une bien meilleure fin, et que même si la loi sur les réserves de blé visait à l'origine un objectif acceptable, celui-ci cependant devait s'estomper à cause du problème d'entreposage qui s'est posé. Néanmoins, j'aimerais dire que le fonds des réserves de blé représente une forte somme que la Commission canadienne du blé a payée aux producteurs de blé au moment de la livraison et représente en effet un paiement provisoire puisque le cultivateur toucherait un paiement pour son grain avant même de le vendre. Alors, le gouvernement ne fait pas un simple don de 100 millions de dollars. Le cultivateur se relève à peine des pertes subies à la suite de la réévaluation du dollar canadien seulement.

Puis nous avons le programme LIFT, qu'on a qualifié de moyen efficace de réduire la culture et l'entreposage du blé. Il ne fait pas de doute qu'il a contribué à réduire la quantité de blé. On a prétendu dans les journaux de l'Est qu'il coûterait dans les 125 millions de dollars. Cependant, je crois qu'en fait le chiffre est plutôt de l'ordre de 65 millions de dollars. En conséquence nous avons en jachère d'été 10 ou 15 acres par ferme de plus que jamais auparavant dans l'Ouest du Canada. Je dois reconnaître au ministre le mérite d'avoir créé un mot nouveau pour désigner un genre particulier de jachère d'été. L'occasion d'ajouter un mot nouveau au vocabulaire ne se présente pas souvent. Pendant une campagne agricole normale, on peut, je suppose, produire de 10 à 20 acres de plus de chaume. Toutefois, la question est de savoir si cette terre produira un jour une meilleure récolte.

Quelles sont les perspectives pour la vente du blé canadien? L'analyse de la situation révèle que près de 60 p. 100 de nos ventes se font à des pays communistes ou totalitaires. La plupart de ces pays achètent notre grain à prix plus bas parce que leur niveau de vie est bas. Ils sont tributaires de programmes d'aide et de crédit à long terme. A titre de contribuables, la plupart d'entre nous, j'en suis persuadé, sont heureux d'accorder ce crédit à long terme et je ne critique pas le procédé. Je soulignerais, cependant, que, dans son application, ce crédit est un peu artificiel. Seulement un peu plus de la moitié du blé que nous exportons va au Royaume-Uni, au Japon, à l'Allemagne et ainsi de suite. La situation est passablement décourageante. Nous perdons du terrain lentement et nous pourrions en venir à en perdre très rapidement. Par exemple, nous avons pu vendre quelque 36 millions de boisseaux sur le marché japonais, ce qui n'a pas empêché les États-Unis d'en vendre 100 millions et ce, avec un produit inférieur au nôtre. Par conséquent, nous constatons que l'augmentation de nos ventes de blé provient en grande mesure de nos ventes d'aide extérieure et à crédit et que nous n'obtenons pas de résultats extraordinaires sur les marchés traditionnels et sur ceux qui ont les moyens d'acheter et de payer notre grain de qualité.

Que dire maintenant de nos ventes d'orge? A l'heure actuelle, le prix de l'orge est très bas. Nous ne vendons pas autant d'orge à terme. Il semble que si les cultivateurs canadiens sèment 15 millions de boisseaux d'orge

cette année, avec un rendement possible de 50 boisseaux à l'acre, ce qui n'est pas rare, nous pourrions en récolter au point de ne plus savoir quoi en faire. Le maïs américain, touché par la niellure, ne semble pas pouvoir laisser espérer la récolte prévue, mais, il existe maintenant des produits chimiques pour traiter le maïs afin de faire échec à la niellure et nous pouvons donc escompter dans le marché de l'orge une plus grande concurrence du maïs et d'autres grains de provende. La situation de l'orge n'est donc pas trop réjouissante. Le prix en sera sûrement bas même si on en vend de grandes quantités.

● (2.20 p.m.)

Enfin, le prix du colza dont la récolte était extrêmement bonne dans la dernière année, a baissé de 45 à 50 cents depuis la présentation de la modification à la loi sur la Commission du blé dans laquelle le ministre propose de la faire régler par la Commission en même temps que le lin et le seigle. Il ne se fait presque pas d'échanges dans la région où la graine de colza se vend. Même si le ministre nous assure qu'il n'a pas l'intention de placer le colza sous l'autorité de la Commission du blé, on a bien peur qu'il le fasse et cette crainte nuit au commerce. J'espère qu'on ne donnera pas à la Commission autorité sur le colza sans consulter les agriculteurs, et ceux qui font la commercialisation, entre autres, afin de voir si le changement est favorable à l'industrie de la graine de colza en général, car nous ne pouvons permettre de faux pas au sujet d'une récolte prometteuse dont les cultivateurs, même si leurs prévisions sont trop optimistes, attendent 500 millions de boisseaux par année.

A propos du plan de revenu préconisé dans le programme de stabilisation des céréales, je voudrais signaler tout d'abord que, même si ce n'est pas évident à première vue, une proportion de 2 p. 100 des recettes brutes est relativement élevée lorsqu'il s'agit de la déduire. Par conséquent, si ce programme doit être efficace, nous espérons que les paiements seront suffisants et seront utilisés de façon que les producteurs puissent en profiter. Lorsqu'on songe que selon les estimations, le revenu net d'un cultivateur ne correspond qu'à 15 p. 100 de son revenu brut, une proportion de 2 p. 100 du montant brut représente beaucoup d'argent. Comme toutes les entreprises, l'exploitation agricole notamment compte sur une très faible marge, de sorte qu'il est à son avantage de s'engager à verser 4 p. 100 pour chaque tranche de 2 p. 100 versée par le gouvernement, mais cela indique assurément que le producteur supportera en grande partie le fardeau.

Que dire des décaissements? C'est au sujet des décaissements effectués en vertu du programme que j'éprouve le plus de craintes. En premier lieu, les versements ne sont pas censés se baser sur une perte individuelle mais plutôt sur la moyenne des pertes dans toute la région désignée, c'est-à-dire celle des Prairies, contrairement à la pratique des cinq dernières années. Même si les résidents d'autres régions du Canada considèrent les prairies comme une seule région, en réalité, elles sont formées de trois provinces distinctes. Le Manitoba, dont je suis originaire, diffère beaucoup des autres provinces des Prairies. Son économie agricole diffère de celle de la région de culture du blé de la Saskatchewan. Il se pourrait que le Manitoba subisse une mauvaise récolte ou une baisse des ventes, et qu'il ne reçoive aucun paiement si les deux autres provinces, par la même occasion, réussissaient à